

Arrêté N° 2025-320
portant nomination de M. Sébastien SOULEZ
Vice-président « Stratégie budgétaire »

La Présidente de l'Université Lyon 2

- Vu** le Code de l'éducation ;
- Vu** les statuts de l'Université approuvés par le conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018 modifiés et notamment ses articles 37 et 38 ;
- Vu** la délibération du Conseil d'administration restreint du 27 septembre 2024 relative au service et au référentiel des enseignants de l'Université Lyon 2 ;
- Vu** l'arrêté N°2025-194 portant nomination de M. Sébastien SOULEZ en qualité de Vice-président « Alternance et développement des ressources propres » à compter du 17 février 2025;
- Vu** la démission de M. Willy BEAUVALLET, vice-Président du Conseil d'administration en charge des personnels et de la stratégie budgétaire, à effet du 5 mai 2025 ;
- Vu** la délibération N°2025-36 du Conseil d'administration en date du 16 juin 2025 portant avis favorable sur la nomination des Vice-présidents et Vice-présidentes,

Arrête :

Article 1 : Monsieur Sébastien SOULEZ, auparavant Vice-Président « Alternance et développement des ressources propres » est nommé Vice-président « Stratégie budgétaire », à compter du 16 juin 2025.

Article 2 : Cette fonction donne lieu à une équivalence horaire annuelle de 128 HETD à proratiser sur l'année universitaire 2024-2025.

Article 3 : Toutes dispositions précédemment arrêtées dans ce domaine sont abrogées, notamment l'arrêté 2025-194 susvisé.

Fait à Lyon, le 16 juin 2025